

Rapport d'activité 2023

SOLIHA Mayotte



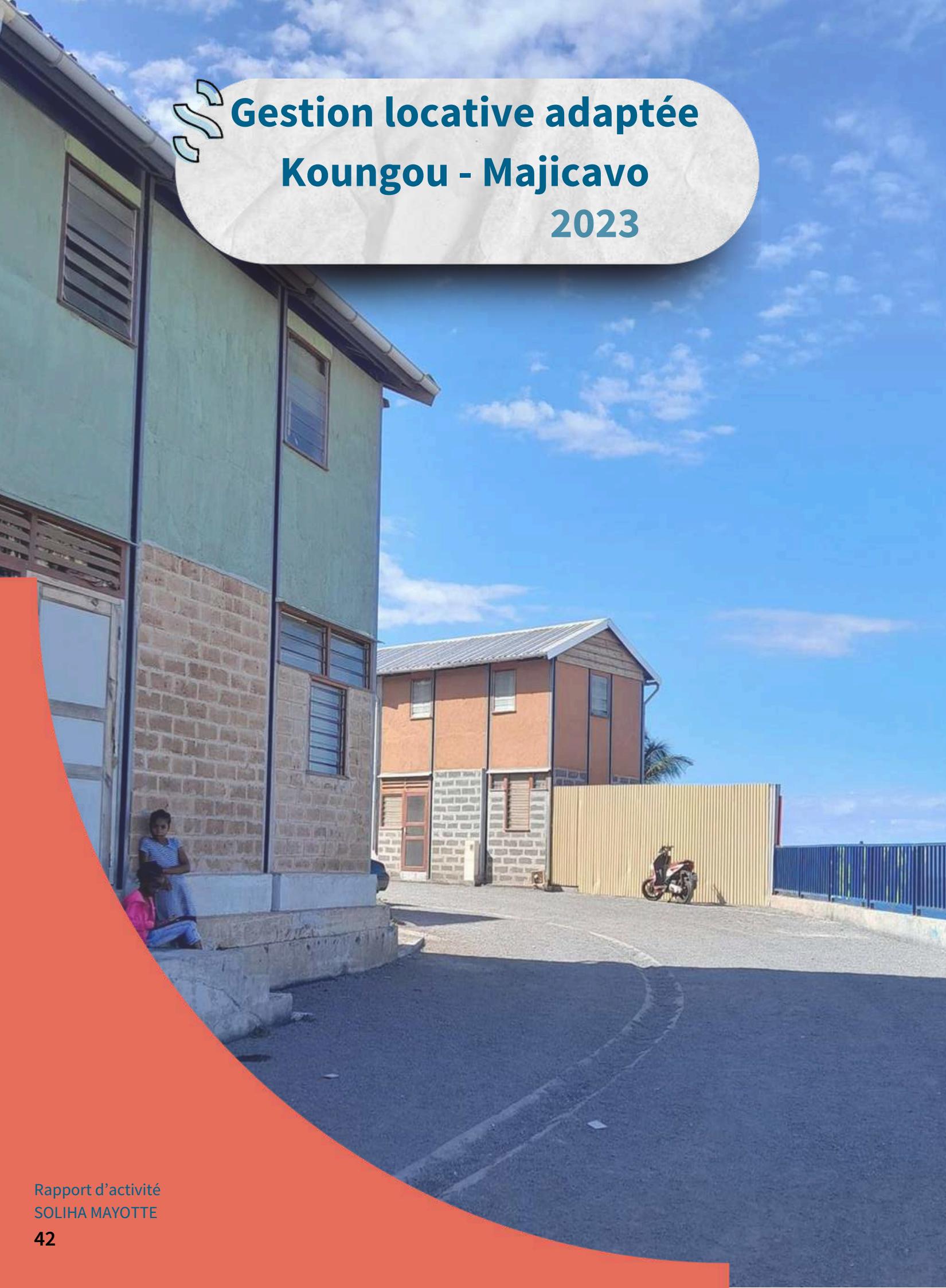
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
—
MAYOTTE



Gestion locative adaptée

Koungou - Majicavo

2023



Introduction

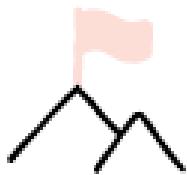
Le dispositif d'Intermédiation Locative sur le secteur de Majicavo-Talus répond au besoin de relogement à hauteur de 120 places, des habitants de Koungou. Ce dispositif vise en premier lieu les ménages d'habitations de fortune faisant l'objet d'opération RHI dans le quartier depuis 2019. Il s'adresse également aux publics prioritaires, tels que définis par le PDALHPD1 de Mayotte, vivant dans les quartiers alentours, au sein de logements insalubres ou indécents.

Ce nouveau quartier comprend 30 logements, de type 3, répondant au modèle expérimental du LLTSA déployé sur département depuis 2021.

Fin 2022, avec la livraison des 17 logements restants, l'ensemble des 30 ménages orientés ont bénéficié d'un accompagnement social spécifique du type « accompagnement dans le logement », ayant pour objectif l'autonomie du ménage à l'entretien et à l'occupation de son logement. Cet accompagnement est complété par une mesure de gestion locative adaptée.

Ce rapport s'attachera à relater avec détails les actions d'accompagnement et de gestion locative adaptée menées durant l'année 2023 auprès des bénéficiaires de l'IML Koungou.

https://www.mayotte.gouv.fr/contenu/telechargement/11723/88390/file/171122_PDALHPD_vdef.pdf



OBJECTIFS DU PROJET

Le dispositif d'intermédiation locative secteur Koungou (IML Koungou), mené par SOLIHA Mayotte, à travers une convention révisée annuellement avec la DEETS, vise les objectifs suivants :

○ Améliorer les logements et les adapter à leurs occupants :

- Finitions des intérieurs en concertation avec les habitants
- Adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite



○ L'amélioration du cadre de vie des habitants :

- Traitement des déchets
- Création d'espaces verts
- Aménagement des allées
- Développement d'espaces collectifs et d'aires de jeux

○ Favoriser l'insertion sociale :

- Accompagnement à l'insertion professionnelle
- Aide à l'accès aux droits
- Aide à la scolarisation et actions de soutien à la parentalité
- Accompagnement à la gestion de son budget et au respect de ses devoirs locatifs

Le résultat escompté à travers la poursuite de ces objectifs, étant le maintien pérenne dans un logement autonome, afin d'éviter tout risque d'errance résidentielle et/ou d'expulsion locative, l'équipe de SOLIHA Mayotte met tout en œuvre pour maintenir un lien régulier avec les familles et les partenaires mobilisés (Mairie de Koungou, SIAO, DEETS, CCAS, etc).

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS



En 2023, 2 ETP ont été mobilisés en 2023 pour piloter, coordonner, réaliser, évaluer et capitaliser ce dispositif IML. Cette équipe est intervenue sur différents aspects du projet répartie comme suit :

Les fonction support, composées de membres de la Direction, du service comptabilité, et de la chargée d'administration générale ont été impliquées tout au long de la mise en œuvre du dispositif et notamment sur la stratégie et le développement du partenariat, à raison de **0,30 ETP**,

L'accompagnement social et la gestion locative ont représenté **1.70ETP** répartis entre le service d'intervention sociale et le service Gestion Locative.

En septembre 2023, **SOLIHA Mayotte s'est dotée d'un nouveau local, situé à Hajangua, dans la commune de Dembeni**. La majorité des travailleurs sociaux, dont la référente sociale de l'IML Majicavo, résidant dans le sud de l'île, cette localisation leur a permis de gagner en confort de travail, en plus de garantir une plus grande proximité avec les bénéficiaires résidant dans le secteur.

4 véhicules de service, dont un situé à Hajangua, sont à la disposition des collaborateurs de SOLIHA.

D'autres moyens (téléphones, matériel informatique...) permettent le suivi de l'action.

L'équipe de l'intervention sociale utilise au quotidien le logiciel métier Tagalis© dédié au suivi des ménages.



PROFILS DES MENAGES BENEFICIAIRES

Les 30 ménages suivis dans le cadre de ce dispositif, sont composés en moyenne de 5 personnes ou plus. Soit, des familles plus nombreuses que les ménages accompagnés par les autres dispositifs d'IML portés par SOLIHA Mayotte.

N° de Logement	Composition Familiale	Typologie des logements
1	2	T3
2	7	T3
3	6	T3
4	5	T3
5	3	T3
6	8	T3
7	4	T3
8	4	T3
9	4	T3
10	4	T3
11	8	T3
12	5	T3
13	4	T3
14	3	T3
15	3	T3

N° de Logement	Composition Familiale	Typologie des logements
16	4	T3
17	4	T3
18	5	T3
19	8	T3
20	7	T3
21	4	T3
22	8	T3
23	7	T3
24	4	T3
25	5	T3
26	10	T3
27	10	T3
28	5	T3
29	8	T3
30	8	T3

Typologie des logements

Les logements sont tous situés dans le quartier du Talus à Majicavo-Koropa (commune de Koungou). Les montants des loyers et des charges que doit verser SOLIHA à la mairie de Koungou, propriétaire de la parcelle, ont été négociés à 100 € par logement. Afin d'atteindre un taux d'effort compatible avec les ressources des locataires, SOLIHA a sous-loué à ses bénéficiaires un montant de loyer à 50 euros mensuels par logement dans un premier temps. En 2023 la redevance est passée à 75 euros mensuels et passera à 100 € en 2024.

Type de logement	2022	2023
Nombre de logements	13	30
Surface moyenne	61 m ²	61m ²
Loyer versé par SOLIHA à la Mairie de Koungou par logement	100 €	100 €
Loyer	50 €	75 €



PARTENARIAT

L'équipe sociale a en effet réalisé plusieurs actions en partenariat avec des structures du territoire en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants du Talus.

Elle a également participé à plusieurs événements de promotion et d'informations autour de ce projet.



Ville de Koungou :

- Mise en place d'un comité de suivi trimestriel des projets d'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ;
- Organisation de rencontres conjointes avec les habitants chaque trimestre



Société Immobilière de Mayotte :

- Demandes de logement social au titre du Contingent Préfectoral



CSSM / Département de Mayotte :

- Orientation des dossiers de demandes d'aides sociales



Croix-Rouge :

- Suivi des dossiers SIAO
- Demandes d'aide alimentaire
- Orientation vers le Samu Social – l'équipe mobile d'accès aux droits



Ligue de l'Enseignement / Yes We Canette :

- Organisation des ateliers d'été durant les grandes vacances



Apprentis d'Auteuil / France Travail :

- Orientation et suivi des dossiers de demande d'emploi



DEETS / DEALM :

- Suivi et appui institutionnel des actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat



Fondation Legallais :

- Subvention d financement pour l'achat de petit matériel de bricolage



Fondation Abbé Pierre :

- Subvention de financement de travaux d'amélioration



Fédération SOLIHA :

- Appui technique et ingénierie de projet





Les actions individuelles et collectives

Soutenir et accompagner dans la gestion administrative, technique et financière du logement, sensibiliser aux charges et aux écogestes, appréhender les droits et devoirs du locataire, conseiller sur l'entretien et l'aménagement du logement, aider à repérer les services de proximité, etc. Tout au long de l'année, les 30 familles suivies dans le cadre de l'IML Majicavo, ont bénéficié d'un accompagnement particulier centré sur l'accès aux droits, notamment par le renforcement des liens avec nos différents partenaires pour la réalisation d'activités sur le site.

Suivi N°	Droits et Devoir du locataires	Gestion administrative	Accès aux droits et aux services de proximité	Entretien et aménagement	Sensibilisation réduction de charges écogestes	Gestion technique	Gestion financière
1	❖	❖	❖	❖			
2	❖	❖	❖	❖			
3	❖	❖	❖	❖			
4	❖	❖	❖	❖			
5	❖	❖		❖			
6	❖	❖	❖	❖			
7	❖	❖		❖			
8	❖	❖		❖			
9	❖	❖	❖	❖			
10	❖	❖		❖			
11	❖	❖	❖	❖			
12	❖	❖		❖			
13	❖	❖	❖	❖			
14	❖	❖	❖				
15	❖	❖	❖				
16	❖	❖	❖				
17	❖	❖	❖				
18	❖	❖	❖				
19	❖	❖	❖				
20	❖	❖	❖				
21	❖	❖	❖				
22	❖	❖	❖				
23	❖	❖	❖				
24	❖	❖	❖				
25	❖	❖	❖				
26	❖	❖	❖				
27	❖	❖	❖				
28	❖	❖	❖				
29	❖	❖	❖				
30	❖	❖	❖				
TOTAL	30	30	25	13	0	0	0
%	100 %	100 %	83.33 %	43.33 %	0 %	0 %	0 %

L'insertion professionnelle a fait partie intégrante de l'accompagnement social proposé en 2023.

L'équipe d'intervention social a mis en œuvre tous les moyens nécessaires favorisant l'insertion des habitants de la RHI Talus 1. Pour ce faire, des permanences ont été mis en place pendant deux mois pour effectuer les premières étapes d'insertion :

- Elaboration des CV et lettre de motivation
- Inscription à Pole emploi

2023 a été marqué par l'opération Wuambushu et la destruction du talus 2 en mai 2023, ce qui a mis en tension tout le quartier. Les habitants des logements ont subi des dommages liés aux multiples interventions sécuritaires de la zone (caillassages, gaz lacrymogène, etc.) Face à ce contexte sécuritaire tendu, les habitants se replient sur leurs habitations. Il est donc primordial de remédier à cet isolement et tenter de créer une nouvelle dynamique de groupe.

SOLIHA Mayotte a répondu à l'appel à projet « **quartier d'été 2023** » qui avaient pour objectif de favoriser les liens inter-quartiers et intergénérationnels. Malheureusement nous n'avons pas obtenu la subvention, mais avons souhaité tout de même maintenir certaines activités qui nous semblaient essentiels pour dynamiser la vie de quartier. Dans le cadre de ce programme, des actions collectives et individuelles ont été organisées.





Atelier insertion professionnelle

Accompagner vers l'emploi, l'une de nos priorités pour les habitants de ce quartier, en effet la grande majorité est sans emploi et vie dans une très grande précarité. Ainsi, dans le programme « quartier d'été 2023 », nous avons mis en avant l'insertion professionnelle, afin de préparer les demandeurs d'emploi à des éventuels entretiens d'embauche. L'atelier a permis de mobiliser 6 personnes dont les profils sont différents mais avec des projets professionnels quasi similaires. Cet atelier a permis d'autonomiser les bénéficiaires dans les démarches d'accès à l'emploi, mais aussi de connaître les freins rencontrés (usage des outils informatiques, analphabétisme...) pour y remédier, en proposant des formations.



Atelier culinaire

Dans le même programme, SOLIHA Mayotte a animé un atelier culinaire pour favoriser les liens intergénérationnels par la transmission des connaissances culinaire, à travers une recette de crêpes accompagnés par des contes racontés par les parents volontaires. Nous avons pu mobiliser une douzaine d'enfant pour la préparation des crêpes, et 2 mamans pour les contes. Cet atelier n'a malheureusement pas répondu à l'objectif principal dû à l'absence des parents, mais a permis aux enfants d'acquérir des savoir-faire en cuisine et de déguster leur préparation dans la joie et la bonne humeur.



Atelier Table de quartier

Nous avons pu compter sur la collaboration de la **Ligue de l'enseignement** pour leur atelier « Table de quartier » visant à recueillir les attentes, les besoins et d'aborder les sujets essentiels de la vie quotidienne. Leur intervention au Talus 1 portait sur la communication et la parentalité afin de favoriser le dialogue intergénérationnel essentiel à la cohésion et à la solidarité. L'objectif était de développer la communication parents-enfants et ainsi favoriser les échanges autour de la parentalité. Lors de cet atelier, plusieurs activités étaient proposées notamment la préparation du msindzano et discussion autour de la parentalité, le Tir à la corde, Jeux de Ninja et Poisson pêcheur. Tout ceci précédé d'un M'biwi et s'est clôturé par une séance de fitness collective. Un atelier médiatisé, qui a permis aux parents et enfants d'exprimer leur ressenties sur la chaîne de Mayotte la 1 ère, mais aussi de faire connaître leur quartier dans une autre dynamique. L'intervention de la Ligue de l'enseignement a pu ainsi développer la cohésion au sein du Talus, favoriser la confiance en soi dans l'exercice de la parentalité et réunir toutes les générations.



Atelier Tippy Tap

Mené par **Solidarités internationales**, l'atelier consistait à créer trois Tippy Tap (dispositif de lavage de mains simplifié) afin qu'ils puissent être alimentés par les futurs récupérateurs d'eau de pluie et/ou servir dans les jardins et potagers du quartier. Un atelier riche en exercice pratique en matière d'hygiène. C'était l'occasion de transmettre des messages clefs permettant de prévenir la transmission de certaines maladies par le lavage des mains. La mise en œuvre des pratiques d'hygiène est plutôt facilitée dans le quartier au vu de la présence d'accès à l'eau et de toilettes. Toutefois, la précarité et les ressources limitées pour certains rendent difficile l'accès aux produits d'hygiène de base. Près de 45 enfants ont pu participer à l'atelier composé de plusieurs activités telle que la peinture, la décoration ou encore le montage d'un système de pédales reliées aux bidons d'eau. Les pratiques d'hygiène ont été acquises par les enfants, mais certains points comme les bactéries et leur présence dans le corps humain n'a pas pu être assimilé par certains enfants.



Dans une démarche de sensibilisation à l'environnement et à la gestion des déchets, l'association éco-solidaire **Yes we cannelle** a pu intervenir auprès des enfants du quartier Talus 1. Plusieurs enfants ont participé à l'atelier et ont acquis des connaissances sur l'impact des déchets. Ils ont eu l'occasion de s'initier dans la création artisanale d'un objet à partir de déchets propres (portefeuille, porte clef, sifflet, cadre...).



Réutiliser et revaloriser les produits consommés est un moyen efficace pour limiter l'impact des déchets et réduire la production de polluant, ce qui permet d'améliorer leur conditions et cadre de vie.



Gestion budgétaire et démarches administratives

Aider à la gestion du budget, soutenir l'apurement des dettes, favoriser l'ouverture des droits, aider les démarches administratives, proposer des outils de gestion administrative et budgétaire.

Le dispositif IML a pour objectif de sécuriser la famille dans un logement pérenne et stable à travers un accompagnement social. Il accompagne la famille dans un projet leur permettant de devenir autonome, entretenir le logement et surtout gérer le budget pour les charges locatives afin de vivre décemment.

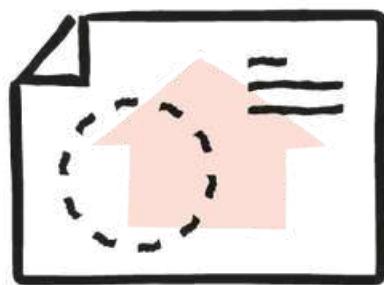
En effet, bon nombre de personnes accompagnées sont peu autonomes en termes de gestion budgétaire ainsi qu'en droits et devoirs d'un locataire. Cela nécessite un travail rigoureux et méthodique de la part de l'équipe sociale et de la gestion locative. Comme l'année précédente, les habitants du Talus n'étaient pas éligibles en 2023 au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Département, en raison de leur statut de sous-locataires. En revanche, ils ont pu prétendre au FSL « maintien » pour soulager leurs charges d'eau et d'électricité. Cette année encore, les ménages en difficulté de l'IML Majicavo ont pu bénéficier de l'ALT1

(Allocation Logement Temporaire de 1ère catégorie), ayant permis, ainsi, de réduire considérablement leurs dettes locatives. Les démarches enclenchées pour les ménages ont exclusivement porté sur l'aide à la régularisation de séjour en vue de l'accès aux prestations sociales et à l'emploi.

Suivi N°	Démarche Administratives	Ouverture de droits
1	❖	❖
2	❖	❖
3	❖	❖
4	❖	❖
5	❖	❖
6	❖	❖
7	❖	❖
8	❖	❖
9	❖	❖
10	❖	❖
11	❖	❖
12	❖	❖
13	❖	❖
14	❖	❖
15	❖	❖
16	❖	❖
17	❖	❖
18	❖	❖
19	❖	❖
20	❖	❖
21	❖	❖
22	❖	❖
23	❖	❖
24	❖	❖
25	❖	❖
26	❖	❖
27	❖	❖
28	❖	❖
29	❖	❖
30	❖	❖
TOTAL	30	30
%	100 %	100%

Pour l'ouverture des droits, la moitié des personnes du foyer n'est pas à jour administrativement ce qui ralentit fortement l'amélioration de la situation financière de la famille : pas d'accès à la formation ni à l'emploi, pas le droit aux prestations sociales au vu de leur situation administrative.

Piloter la gouvernance du projet : un objectif qui n'a malheureusement pas pu être atteint à cause des malfaçons dans la construction dues au bas coût mais également par ce que les logements ne sont pas adaptés aux personnes en situation de handicap.



PERSPECTIVES

A l'issue des actions effectuées auprès des ménages dans le cadre de l'IML Majicavo, les familles sont censées pouvoir se maintenir dans le logement en atteignant leur pleine autonomie, notamment sur l'aspect budgétaire. En 2023, les freins relatifs à l'accès aux prestations sociales rencontrés par les ménages ont entamé les prévisions de SOLIHA quant à leur autonomie pleine sur cet aspect.

De plus, les délais de traitement des demandes de régularisation ou de renouvellement de titre de séjour, ayant entraîné des freins supplémentaires à l'accès aux droits communs, les mesures d'IML ont dû être renforcées et prolongées. Au terme de l'année 2023, certaines interrogations quant à l'avenir des familles restaient en suspens, notamment concernant leurs perspectives de relogement durable, abordable et adapté.

Le projet de création d'une agence immobilière sociale, enclenché courant 2023, laisse percevoir la possibilité d'un système de mandat de gestion opéré par SOLIHA sur le parc de la commune de Koungou.

Par là même, a démarré une réflexion autour de l'éventualité d'une rétrocession des logements du Talus de Majicavo par la mairie de Koungou vers SOLIHA, pouvant permettre à terme d'envisager un glissement de bail entre les locataires et l'association.

Par ailleurs, grâce aux subventions perçues en 2022 pour l'amélioration du cadre de vie intérieur et extérieur des familles, les 13 premiers logements ont pu bénéficier de plusieurs travaux d'aménagement intérieur notamment la peinture, le carrelage, et pour certains, le renforcement du système d'évacuation des eaux. Quelques finitions n'ont pas pu être réalisées, mais seront achevées courant 2024.

2023 a révélé de nouveaux besoins, auxquels l'association s'efforcera de répondre en 2024, de manière concertée avec les équipes internes et les partenaires, tels que :

- Renforcer l'accès à la culture et aux loisirs de ce public pour rompre l'isolement et favoriser l'inclusion dans la société ;
- Promouvoir l'outil numérique pour faciliter l'autonomie dans certaines démarches (ex : mise en place du coffre-fort numérique) ;
- Sensibiliser aux écogestes et favoriser l'économie d'énergie ;
- L'appropriation de son logement et la notion de droits et devoirs des locataires.

Enfin, la redéfinition des missions de l'association, à travers la mention de « **gestion locative adaptée** » à la place « **d'intermédiation locative** » dans la convention passée avec la DEETS, permettra de redonner du sens aux actions menées auprès des bénéficiaires.

Cette mission de GLA supposant un travail plus fin et soutenu en termes de maintien dans le logement, plutôt que de glissement de bail, l'accompagnement social opéré en 2024, adoptera une dimension locative plus marquée.

CONTACT

Yasminnadja AHMADI, Référente de ce service :
y.ahmadi@soliha.fr / 06 39 01 94 18



Allocation Logement Temporaire 2023

Introduction

L'ALT1 – allocation forfaitaire d'aide au logement – est une aide aux organismes qui logent temporairement des personnes défavorisées. Ces crédits recouvrent l'allocation versée aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées ayant de faibles ressources financières et non éligibles durablement ou temporairement à l'allocation logement. Elle est destinée à couvrir, au moins partiellement, le loyer et les charges sur une durée maximum de 12 mois. Son caractère forfaitaire se traduit par un barème mensuel maximum variant en fonction de la taille du logement.

SOLIHA Mayotte est missionnée par la DEETS de Mayotte afin de mettre en œuvre un dispositif d'aide au logement temporaire ALT1 ayant pour but d'apporter un soutien financier aux personnes accompagnées dans le cadre des dispositifs d'intermédiation locative (IML ETAT, IML CADEMA et GLA KOUNGOU (Majicavo)). Les locataires bénéficiaires d'une mesure d'IML ou GLA ne sont pas éligibles au FSL, le fonds de solidarité pour le logement géré par le Conseil départemental, à l'exception du FSL Maintien, portant sur les charges locatives. Les dispositifs IML/GLA visent à permettre à des personnes d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement par un travailleur social qualifié dès lors que la personne est orientée par le SIAO vers notre structure. Le travailleur social de SOLIHA accompagne alors le ménage à accéder à un logement capté par le service de gestion locative de l'association dans l'objectif de lui permettre de se reconstruire, d'initier un parcours résidentiel adapté pour aller vers un logement autonome. Ces ménages s'inscrivent dans le PDALHPD[1] (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Signée en octobre 2023 entre SOLIHA Mayotte et la DEETS, la convention de subvention ALT1 a couvert la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

[1]https://www.mayotte.gouv.fr/contenu/telechargement/11723/88390/file/171122_PDALHPD_vdef.pdf

Orientation des ménages - Prescription des mesures

Les ménages sont orientés par un travailleur social vers le SIAO de la Croix Rouge qui valide en commission les situations éligibles aux dispositifs de logements accompagnés. En fonction de la situation de la personne, le SIAO proposera la mesure d'accompagnement estimée comme la plus adaptée et la plus efficace pour le futur bénéficiaire. Lorsqu'une personne est orientée à SOLIHA pour un accompagnement en IML/GLA, une mesure ALT1 pourra être assortie à cette orientation afin de lui permettre le paiement de la redevance due en attendant notamment l'ouverture ou la réouverture de ses droits si le bénéficiaire y est éligible.

Une mesure ALT1 peut être attribuée à un ménage lorsque le travailleur social qui le suit évalue une réduction de ses ressources financières ou des charges supplémentaires imprévues à payer par le ménage. Une demande est faite auprès de la direction en expliquant la situation.

Moyens mobilisés pour la réalisation de l'action

Moyens humains

3 travailleurs sociaux et 2 gestionnaires locatifs sont mobilisés pour mettre en œuvre et suivre les dispositifs d'IML/GLA. La direction est impliquée tout au long de la mise en œuvre du dispositif et de l'animation du partenariat. Les travailleurs sociaux sont chargés de l'accompagnement social des ménages. Travailleurs sociaux, gestionnaires locatifs et direction assurent le suivi administratif et d'attribution des mesures ALT1.

Moyens matériels

Les locaux principaux de l'association se situent à M'gombani sur la commune de Mamoudzou : ils sont proches du centre-ville et facilement accessibles. Un deuxième site a été ouvert à Hajangua afin de faciliter l'accès à SOLIHA aux bénéficiaires et aux salariés habitants au sud de l'île, évitant ainsi les embouteillages de la capitale.

3 véhicules de service sont à la disposition des collaborateurs de SOLIHA. Cela permet à la gestion locative d'assurer le repérage des logements et en suivre la gestion. Il permet également aux travailleurs sociaux de se déplacer chez les bénéficiaires dans le cadre de leurs démarches d'accompagnement social.

D'autres moyens (téléphones, matériels informatiques...) permettent le suivi de l'action. Le déploiement des outils de communication nécessaires à faire connaître le dispositif d'intermédiation locative sera mis en œuvre en faveur des bailleurs en 2024.

Fonctionnement de la mesure

Secteur géographique

Sur tout le département de Mayotte dans les logements gérés par SOLIHA en intermédiation locative financés par la DEETS.

Durée de la mesure

La procédure appliquée par SOLIHA est d'accorder la mesure au ménage en difficulté par mois pour une durée variant entre un et douze mois, en fonction de sa situation économique et administrative. Ainsi un locataire peut bénéficier jusqu'à 12 mois d'ALT1 au cours d'une année civile selon le barème d'aide mensuelle maximum ci-dessous :

BAREME ALT1 EN VIGUEUR AIDE MENSUELLE EN €			
TYPE LOGEMENT	LOYER	CHARGES	TOTAL
T1	195,27	42,87	238,14
T2	239,21	42,87	282,08
T3	268,23	61,63	329,86
T4	277,29	70,71	348,00
T5	286,17	89,48	375,65

Le montant de l'aide dépend de la taille du logement occupé.

Rappel de la procédure

Le référent social de chaque dispositif fait une demande d'ALT1 auprès de la direction pour ses bénéficiaires en difficulté. Après validation par la direction des demandes, le référent social transmet le montant ALT1 accordé par mois pour chaque locataire pour lesquels il a effectué une demande. La gestion locative crédite alors le compte du bénéficiaire du montant accordé par mois, venant diminuer la dette de loyer du locataire.

Accompagnement social

Les bénéficiaires de la mesure sont accompagnés par les travailleurs sociaux de l'association. La question de l'accès aux droits est la première démarche engagée.

Une fois les droits établis ou rétablis, la mesure d'ALT1 est interrompue. La personne accompagnée définit avec le travailleur social les sujets qu'elle souhaite travailler. Le travailleur social l'aide souvent à définir des priorités dans ces objectifs ; il l'oriente également vers les services locaux compétents pour lui permettre de réaliser ses objectifs personnels.

Bénéficiaires de la mesure

La procédure appliquée par SOLIHA est d'accorder la mesure au ménage en difficulté par mois pour une durée variant entre un et douze mois, en fonction de sa situation économique et administrative. Ainsi un locataire peut bénéficier jusqu'à 12 mois d'ALT1 au cours d'une année civile selon le barème d'aide mensuelle maximum ci-dessous :

Les personnes éligibles à l'ALT1 sont les personnes défavorisées, en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales, bénéficiaires d'un logement en intermédiation locative géré par SOLIHA et subventionné par la DEETS, qui ne perçoivent pas d'allocations logement de la CSSM.

Au cours de la période de la présente convention, 37 ménages répondant à ces critères ont bénéficié d'une aide financière ALT1 pour un montant total de 62 640 € :

Dispositif	Caractéristiques des familles	Montant total ALT1
IML ETAT 9 ménages	- 6 couples avec enfants - 1 femme seule avec enfant - 1 homme seul - 1 homme seul avec enfants	28 353,71 €
IML CADEMA 10 familles	- 7 couples avec enfants - 3 femmes seules + enfants	20 852, 71 €
GLA KOUNGOU (Majicavo) 18 familles	- 14 couples avec enfants - 2 femmes avec enfants - 1 couple sans enfant - 1 femme seule	13 433, 58 €
TOTAL GLOBAL		62 640 €

Evaluation de la mesure

Fin 2023, 63 ménages occupaient un logement dans le cadre des dispositifs IML/GLA subventionnés par la DEETS contre 61 au 31 décembre 2022. 37 ménages ont bénéficié de mesures ALT1 en 2023 soit environ 59% contre 43 en 2022 soit 70%. Cette baisse est principalement due à la réorganisation du service gestion locative qui a permis un meilleur recouvrement des dettes des locataires ainsi qu'un meilleur suivi des paiements de leur loyer. Néanmoins le nombre de mois accordés par bénéficiaires a quant à lui augmenté.

Détails explicatifs

Cette subvention n'est pas destinée à créer des places supplémentaires pour des personnes vulnérables mais vient en aide aux personnes que nous accompagnons déjà dans le cadre de nos dispositifs en intermédiation locative rencontrant des difficultés à s'acquitter de leur loyer. Nous avons estimé que la partie accompagnement social ainsi que la partie gestion locative sont déjà subventionnées par les fonds versés par la DEETS pour l'IML ETAT, l'IML CADEMA, la GLA KOUNGOU (Majicavo).

SOIHA

SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MAYOTTE



58A rue M'Gombani 97600 Mamoudzou
5 rue Avice Auguste, Hajangua - 97660 Dembéni

 FACEBOOK  LINKEDIN